

Subside FTI Susan Armstrong

1. Offre

- a. Offrir aux chercheuses sur le point de soumettre leur projet de thèse ou dans leur première année de thèse, un soutien financier pour **participer à une manifestation scientifique (colloque, journée, conférence)** qui représente un intérêt clair pour leur carrière, mais **pour laquelle elles n'ont pas de communication acceptée**.
- b. Offrir aux chercheuses sur le point de soumettre leur projet de thèse ou en cours de thèse, un soutien financier pour participer à **une école d'été** dans leur champ disciplinaire.

Le fonds accordé couvrira les frais liés à la manifestation, dans les limites des fonds disponibles et allouables par le Service égalité, et sous réserve du fait que la candidate ne bénéficie d'aucune autre forme de soutien pour cette manifestation (par ex. bourse de la conférence concernée, etc.). Ce subside est octroyé en principe une seule fois par candidate.

2. Public

- a. **Pour un financement concernant une manifestation (colloque, journée, conférence) pour laquelle la candidate n'a pas de communication acceptée :**
 - les chercheuses qui envisagent de faire un doctorat à la Faculté de Traduction et d'Interprétation et sur le point de déposer leur projet de thèse, lettre du directeur ou de la directrice de recherche envisagé.e faisant foi
 - les chercheuses qui ont déposé leur projet de thèse depuis 1 an maximum à la date de la manifestation.
- b. **Pour un financement concernant une école d'été :**
 - les chercheuses qui envisagent de faire un doctorat à la Faculté de Traduction et d'Interprétation et sur le point de déposer leur projet de thèse, lettre du directeur ou de la directrice de recherche envisagé.e faisant foi
 - toutes les candidates au doctorat.

3. Modalités pour la demande

Toute personne intéressée devra soumettre par voie électronique sa demande aux membres de la Commission au moins 3 mois avant la manifestation, dans la mesure du possible. La demande sera constituée :

- d'une lettre de la candidate exposant ses motivations
- d'une lettre de référence du directeur ou de la directrice de thèse (officiel.le ou pressenti.e) pour diriger la thèse
- d'un budget prévisionnel détaillé pour le séjour
- du programme de la manifestation.

Après examen et accord de la Commission égalité de la Faculté, les demandes seront transmises au Service égalité de l'Unige pour accord final.

Au cas où la demande serait acceptée, la Commission égalité se réserve le droit de demander à la candidate un compte-rendu oral ou écrit à la suite de la manifestation.